

L'ambrosie, enjeu de santé publique



© Service Hygiène et Santé publique

En Rhône-Alpes, entre 10 et 20 % de la population est allergique au pollen de l'ambrosie, des chiffres en augmentation constante. Ce pollen est présent à partir de la mi-août, provoquant rhinite, asthme, conjonctivite, eczéma... En 2012, la Ville de Bourg a adopté un plan d'action municipal de lutte contre l'ambrosie, avec un objectif prioritaire : détruire un maximum de plants (la destruction de l'ambrosie avant floraison est une obligation réglementaire). La formation des agents municipaux et la sensibilisation de la population ont permis un bon repérage des lieux infestés. En 2013, les Burgiens sont invités à signaler et si possible à détruire les plants par arrachage (ou fauche avant la floraison).

Dès le mois de juin, des plants "pédagogiques" seront visibles à l'accueil de la Mairie et au centre Thérèse Sommier (1, place des lices) avec des plaquettes de sensibilisation et d'aide à la reconnaissance.

→ Pour plus de renseignements : Service Hygiène et Santé publique de la Ville de Bourg, 1, place des Lices : 04 74 42 45 50 – www.ambrosie.info/index.php

Attention moustiques !

Avant de piquer à l'âge adulte, les moustiques se développent sous forme de larves dans l'eau stagnante. Chacun peut contribuer à éviter la prolifération des moustiques en supprimant dans son jardin tout objet, même de petite taille (coupelles...), pouvant servir de recueil d'eau ;



© CDC

en vérifiant le bon écoulement des eaux de pluie ; en couvrant les réserves d'eau avec de la toile moustiquaire. Néanmoins, si vous êtes gênés, n'hésitez pas à le signaler rapidement, les agents de l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication (EID), munis d'une carte professionnelle, interviendront gratuitement pour contrôler et traiter le cas échéant les points d'eau stagnante alentour.

→ Service Hygiène et Santé publique : 04 74 42 45 50 ou EID : 04 79 54 21 58

Plan canicule

Entre le 1^{er} juin et le 31 août, après analyse de la situation météorologique, le Préfet ou le Ministère peuvent déclencher le plan canicule. Dans ce cadre, la Ville de Bourg-en-Bresse tient à jour une liste de personnes ayant demandé leur inscription sur le registre des personnes vulnérables en cas de canicule (sous conditions : être âgé de 65 ans et plus ou reconnu en situation de handicap et vivre à domicile). L'été dernier, 122 Burgiens ont souhaité que les services de la Ville prennent de leurs nouvelles régulièrement par téléphone en cas d'alerte canicule.

→ Si vous souhaitez être contacté(e) cet été ou signaler une personne fragile, isolée, avec son accord écrit, contactez le service des Aînés et Personnes handicapées de la ville : 04 74 42 45 70.

CONTACT MAIRIE

Mairie de Bourg-en-Bresse
Place de l'Hôtel de Ville
BP 90419
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
04 74 45 71 99
mairie@bourgenbresse.fr
www.bourgenbresse.fr



© Serge Buathier

OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi

8 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 17 h.

Ouverture du service Population à 9 h le lundi.

Permanences le samedi matin de 9 h à 12 h

pour :

- l'accueil (cartes Bouvent)
- le secteur population (cartes d'identité/ passeports, état civil, opérations funéraires, élections).
- le service Action éducative (inscriptions scolaires, calcul des tarifs et chargement des comptes famille...)

LES SERVICES DÉCENTRALISÉS DE LA MAIRIE

Les services décentralisés de la mairie assurent les prestations suivantes : délivrance de carte nationale d'identité, passeport, inscription sur les listes électorales, inscriptions scolaires, attribution et approvisionnement de la carte de restauration scolaire, carnets de tickets de bus, cartes de pêche et de baignade pour Bouvent, recensement militaire, etc.

PÔLE D'ANIMATION ET DE SERVICES AMÉDÉE MERCIER

57, avenue Amédée Mercier – 04 74 45 92 15

Ouverture au public :

- **lundi : 9 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 17 h**
- **mardi au vendredi : 8 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 17 h**

MAISON DE QUARTIER DES VENNES

11, rue La Fontaine – 04 74 42 46 90

Ouverture au public :

- **lundi : 9 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 17 h**
- **mardi et jeudi : 8 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 17 h**
- **vendredi : 8 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 16 h 30**
- **le 1^{er} samedi du mois : 9 h – 11 h 30.**

CENTRE SOCIAL TERRE DES FLEURS

6, rue des Lilas – 04 74 21 17 17

Ouverture au public :

- **mercredi matin de 8 h 30 à 11 h 30**

LA MAIRIE À VOTRE ÉCOUTE

Une question ? Une remarque ? La mairie de Bourg-en-Bresse est à votre écoute grâce à son numéro vert :

■ **0 800 00 10 53**

Laissez vos messages sur un répondeur qui enregistre vos questionnements.

Retrouvez toutes les infos, numéros d'urgences... sur www.bourgenbresse.fr